

ANNEXE 8

TARIFS DE PARTICIPATION MOTOCROSS 2017

Les tarifs d'inscription ci-dessous sont valables pour toutes les épreuves de motocross inscrites au calendrier de la FMB à l'exception des épreuves du Championnat du Monde / Championnat d'Europe et les épreuves pour équipes nationales (Coupe de l'Avenir).

Les participants auront le choix, soit payer l'inscription sur place auprès du club organisateur, soit acheter un pass annuel auprès de la FMB.

1. Tarif d'inscription sur place : 20 EUR

Le prix d'inscription pour les coureurs qui ne sont pas en possession d'un pass annuel est de **20 EUR** par épreuve. Le coureur doit payer ce montant au club organisateur lors de son arrivée à l'accueil coureur prévu par l'organisateur. Il recevra une pièce justificative (bracelet, carte,...) lui permettant à accéder au circuit et s'installer dans le paddock.

Le prix d'inscription sur place donne droit à

- La participation du coureur
- L'entrée du coureur

2. Tarifs pass annuel

Tous les coureurs auront la possibilité d'acheter un pass annuel auprès de la FMB. Un formulaire de commande sera publié sur le site internet de la FMB, www.fmb-bmb.be

Les pass annuels donnent droit à :

- La participation du coureur
- L'entrée du coureur
- L'entrée de 1 accompagnant

Lors de son arrivée sur place, les coureurs en possession d'un pass annuel devront se présenter à l'accueil coureur prévu par l'organisateur. Il recevra une pièce justificative (bracelet, carte,...) lui permettant à accéder au circuit et de s'installer dans le paddock. Il recevra également un ticket d'entrée pour son accompagnant.

A. Tarif de lancement : 300 EUR

Un tarif de lancement de **300 EUR** pour l'achat du pass annuel sera appliqué jusqu'à 15 février 2017.

B. Tarif à partir du 15/02 : 350 EUR

Un tarif de **350 EUR** pour l'achat du pass annuel sera appliqué à partir du 15 février 2017.

C. Autres dispositions

- 90 % des entrées des pass annuels seront réparties de façon égale entre tous les organisateurs, 10 % sera utilisé par la FMB pour la fabrication/distribution des pass.
- Aucun remboursement ou modification du tarif du pass annuel sera prévue en cas d'annulation ou d'ajout des épreuves.